

## Ouverture Internationale et mobilité dans la Caraïbe

### Demande de subvention FEBECS

Les établissements scolaires peuvent bénéficier de subvention grâce à la mobilisation du Fonds d'Echanges à but Educatif, Culturel et Sportif (gérés par la DJSCS) selon les conditions définies ci dessous :

Peuvent être financés les séjours linguistiques et culturels qui respectent les critères suivants :

- **Critère 1** : La priorité sera donnée cette année aux projets de mobilité en direction des pays avec lesquels l'Académie a signé une convention de coopération éducative : **La Dominique et Sainte-Lucie et Saint-Vincent et les Grenadines.**
- **Critère 2** : Le projet pédagogique s'inscrira dans le cadre du volet « ouverture internationale » du projet d'établissement assorti d'objectifs pertinents en termes de développement et/ou de consolidation de compétences linguistiques et culturelles ;
- **Critère 3** : Le projet fait état de l'existence d'un lien réel avec un partenaire étranger identifié (appariement ou convention entre établissements) ;
- **Critère 4** : Le projet a vocation à s'inscrire dans une dynamique pérenne d'échanges : (mobilité virtuelle en année N-1 et mobilité réelle en année N) ;
- **Critère 5** : Le projet fait apparaître un objet d'étude s'intégrant à une progression thématique qui implique une équipe éducative pluridisciplinaire ;
- **Critère 6** : Le projet prévoit un prolongement pédagogique qui renforce la validité du parcours didactique envisagé ;

Les établissements financés devront envoyer un **bilan quantitatif et qualitatif** de l'échange un mois après sa réalisation par envoi mail à [dareic@ac-martinique.fr](mailto:dareic@ac-martinique.fr) ou sur tout support numérique et par courrier. La DAREIC se réserve le droit de diffuser et valoriser les éléments constitutifs de ce bilan.

Veuillez nous faire parvenir votre **dossier de demande de subvention FEBECS (en p/j) dactylographié en 2 exemplaires** accompagné des documents suivants au plus tard le **21 mai 2015** délai de rigueur :

- 1- RIB (libellé au nom exact du demandeur)
- 2- Fiche d'identification SIRET/ code APE
- 3- Liste nominative des élèves et accompagnateurs à fournir **un mois au plus tard avant le départ**

- par la poste à la DAREIC Les Hauts de Terreville 97279 Fort de France
- par mail : [dareic@ac-martinique.fr](mailto:dareic@ac-martinique.fr)